



Guide d'introduction au Fonds mondial

Troisième édition

Version intégrale

Le 20 décembre 2013

C.P. 66869–00800, Nairobi, Kenya

TEL +254 (0) 774 135 984 EMAIL info@aidspan.org

www.aidspan.org

Table des matières

Préface	4
Abréviations, sigles et acronymes	5
Chapitre 1 – Le guide en bref	6
1.1 Objet du guide	6
1.2 Contenu du guide	6
1.3 Terminologie employée dans ce guide	7
Chapitre 2 – Présentation du Fonds mondial	8
2.1 Qu'est-ce que le Fonds mondial?	8
2.2 La genèse du Fonds.....	8
2.3 Principales réalisations	9
2.4 Principes directeurs	9
2.5 Activités admissibles au financement	10
Chapitre 3 – La structure du Fonds mondial au niveau mondial	11
3.1 Le Conseil d'administration du Fonds mondial	12
3.2 Le Secrétariat du Fonds mondial	15
3.3 Le Comité technique d'examen des propositions	15
3.4 Le Groupe technique de référence en évaluation	16
3.5 Le Bureau de l'inspecteur général	17
3.6 Le Forum de partenariat	18
Chapitre 4 –La structure du Fonds mondial au niveau national	19
4.1 Instances de coordination nationale	19
4.2 Récipiendaires principaux et sous-récipiendaires	19
4.3 Agents locaux du Fonds	21
Chapitre 5 - Partenariats	22
5.1 Partenaires de développement	22
5.2 Société civile	23
5.3 Secteur privé	23
5.4 Les amis du Fonds mondial	24
Chapitre 6 – Les ressources mobilisées par le Fonds mondial	25
6.1 Montants recueillis par le Fonds	25
6.2 Mécanisme de reconstitution volontaire des ressources des pays donateurs 26	
6.3 Autres sources de financement	27
Chapitre 7 – L'argent engagé et dépensé par le Fonds mondial	28
Chapitre 8 – La présentation des demandes de financement au Fonds mondial	29
8.1 Les pays admissibles au financement.....	29
8.2 Les entités pouvant présenter des demandes	29
8.3 Nouveau modèle de financement	32
8.4 Populations les plus exposées au risque	35
8.5 Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables	36

Chapitre 9 - Les instances de coordination nationale	37
9.1 Mandat des instances de coordination nationale.....	37
9.2 Fonctionnement des instances de coordination nationale	38
9.3 Directives du Fonds mondial pour les instances de coordination nationale .	39
9.4 Soutien financier aux instances de coordination nationale	40
Chapitre 10 - Le processus de mise en œuvre des subventions.....	42
10.1 Nomination d'un gestionnaire de portefeuille du Fonds	42
10.2 Sélection d'un l'agent local du Fonds	42
10.3 Évaluation des récipiendaires principaux.....	43
10.4 Accord de subvention	43
10.5 Premier décaissement.....	44
10.6 Rapports, examens et décaissements en cours.....	44
10.7 Rapport sur les résultats de la subvention	45
10.8 Communication des résultats et renouvellement des subventions.....	45
Chapitre 11 - Les rapports sur les activités du Fonds mondial.....	47

Copyright © décembre 2013 par Aidsplan. Tous droits réservés.

Préface

Aidspan (www.aidspan.org) est une ONG internationale basée au Kenya dont la mission est de renforcer l'efficacité du Fonds mondial. Aidspan accomplit cette mission en jouant le rôle d'observateur indépendant du Fonds et en fournissant des services dont peuvent bénéficier tous les pays désireux d'obtenir et d'utiliser efficacement les financements du Fonds mondial.

Ce rapport est un des nombreux guides et rapports d'Aidspan disponibles à l'adresse www.aidspan.org/page/guides-global-fund et www.aidspan.org/page/other-publications. Les rapports récemment publiés par Aidspan incluent:

- *Donors to the Global Fund: Who Gives How Much?*
- *Quantifying the Global Fund's Contribution to Saving Lives: Methodological and Policy Issues*
- *The Global Fund: What Next for Aid Effectiveness and Health Systems Strengthening?*
- *The Global Fund and Community Systems Strengthening: The Wrong Organisation for the Right Job? Or the Right Organisation Doing the Job Wrongly?*
- *Le Guide d'Aidspan sur les demandes au Fonds mondial en vertu du mécanisme transitoire de financement*

Aidspan publie également des informations, des analyses et des commentaires sur le Fonds mondial dans son bulletin d'information, l'Observateur du Fonds mondial (GFO), et sur son site web (www.aidspan.org). Pour recevoir ce bulletin d'information, envoyez un courriel à l'adresse receive-gfo-newsletter@aidspan.org. Il n'est pas nécessaire de remplir l'objet ni d'écrire un message.

Les financements d'Aidspan proviennent principalement de fondations et de subventions gouvernementales. Aidspan n'accepte aucun financement du Fonds mondial quel que soit sa nature.

Aidspan et le Fonds mondial entretiennent une relation de travail positive, mais n'ont aucun lien formel. Aidspan ne permet pas que son plan stratégique, ni ses décisions programmatiques ou éditoriales soient influencées par le Fonds mondial ou par ses relations avec les bailleurs de fonds actuels ou potentiels. De plus, le Fonds mondial et les bailleurs de fonds d'Aidspan ne sont pas responsables du contenu des publications d'Aidspan.

Remerciements

Aidspan remercie le Département britannique du développement international (DfID), la Fondation Ford, l'Initiative allemande Backup de GIZ, l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD) et l'Institut humaniste pour la coopération (Hivos) pour le soutien qu'ils ont apporté aux opérations 2012-2015.

Il s'agit de la troisième édition du guide écrit à l'origine par David Garmaise, analyste principal d'Aidspan (david.garmaise@aidspan.org). Jeff Hoover a participé à la préparation de la deuxième édition. Kerstin Reisdorf a assuré la mise à jour de la troisième édition.

Abréviations, sigles et acronymes

Ce qui suit est une liste des abréviations les plus courantes employées dans ce guide:

CTA	Combinaison thérapeutique à base d'artémisinine
ARV	Antirétroviral
ICN	Instance de coordination nationale
FAQ	Foire aux questions
OC	Organisation confessionnelle
OFM	Observateur du Fonds mondial
RNB	Revenu National Brut
RSS	Renforcement des systèmes de santé
ALF	Agent local du Fonds
MIILD	Moustiquaire imprégné d'insecticide longue durée
S&E	Suivi et évaluation
MARP	Populations les plus exposées au risque
NFM	Nouveau modèle de financement
ONG	Organisme non-gouvernemental
Hors ICN	Entité autre que l'instance de coordination nationale
RP	Réциpiendaire principal
ICR	Instance de coordination régionale
OR	Organisation régionale
SR	Sous-réциpiendaire
SFU	Source de financement unique
ICI	Instance de coordination infranationale
TB	Tuberculose
MTF	Mécanisme transitoire de financement
SFU	Source de financement unique
CTEP	Comité technique d'examen des propositions
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OMS	Organisation mondiale de la santé

Chapitre 1 – Le guide en bref

Ce chapitre décrit le but de ce guide, il explique comment l'utiliser et fournit des explications sur certains des termes qui sont fréquemment utilisés.

1.1 Objet du guide

Ce guide offre une vue d'ensemble du Fonds mondial. Il est destiné à ceux qui ne possèdent que peu ou pas d'expérience quant aux activités du Fonds. Il peut s'agir, entre autres, de nouveaux membres d'une instance de coordination nationale (ICN), de nouveaux bénéficiaires principaux (RP), de nouveaux sous-bénéficiaires (SR), de nouveaux employés des RP et SR existants, ainsi que de fonctionnaires, de membres d'organisations non gouvernementales (ONG), de donateurs ou de journalistes qui préparent des reportages sur le Fonds.

1.2 Contenu du guide

Faisant suite à ce chapitre d'introduction, 10 chapitres décrivent les différents aspects du Fonds mondial.

Le **chapitre 2: Présentation du Fonds mondial** offre une vue d'ensemble du Fonds mondial, dont une brève description de sa genèse, de ses grandes réalisations et de ses principes directeurs. Le chapitre décrit également le type d'activités que le Fonds est disposé à subventionner.

Les chapitres 3 et 4 décrivent l'architecture du Fonds aux niveaux mondiaux et nationaux. Le **chapitre 3, La structure du Fonds mondial au niveau mondial**, décrit le Conseil d'administration et ses comités, le Secrétariat, le Comité technique d'examen des propositions, le Groupe technique de référence en évaluation, le Bureau de l'inspecteur général et le Forum de partenariat. Le **chapitre 4, La structure du Fonds mondial au niveau national**, décrit le rôle des ICN, des RP et des SR, ainsi que celui des agents locaux du fonds.

Le **chapitre 5, Les partenariats**, explique les différents types de partenariats sur lesquels repose le Fonds. Il décrit le rôle des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Enfin, il présente la liste des organisations amies du Fonds mondial avec lesquels des partenariats sont établis.

Les chapitres 6 et 7 portent sur les ressources financières mobilisées par le Fonds mondial, les sommes engagées et l'argent dépensé. Le **chapitre 6, les ressources mobilisées par le Fonds mondial**, présente le bilan des activités de mobilisation des ressources du Fonds mondial. Il décrit les principaux mécanismes auxquels a recours le Fonds pour solliciter les pays donateurs et énumère ses autres sources de financement. Le **chapitre 7, l'argent engagé et dépensé par le Fonds mondial**, porte sur les fonds engagés et dépensés à ce jour par le Fonds mondial.

Le **chapitre 8, La présentation des demandes au Fonds mondial**, décrit le processus de présentation de demande de financement au Fonds mondial. Il renferme les renseignements sur les pays admissibles et les types d'entités qui peuvent présenter une demande. Ce chapitre comprend également un aperçu du nouveau modèle de financement présenté en 2013.

Le chapitre 9, Les instances de coordination nationale (ICN), décrit la pièce maîtresse de l'infrastructure nationale du Fonds mondial. Ce chapitre inclut des sections sur les responsabilités des ICN, leur fonctionnement, et l'orientation et le soutien que le Fonds mondial leur fournit.

Le chapitre 10, Le processus de mise en œuvre des subventions, donne un aperçu du processus de mise en œuvre des subventions. La structure de ce chapitre reflète les étapes de la mise en œuvre, soit: l'affectation du dossier au gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial; la sélection de l'agent local du Fonds; l'évaluation des compétences du récipiendaire principal; la signature de l'accord de subvention; les rapports, évaluations et décaissements réguliers ; les évaluations de performance; et les renouvellements des subventions.

Chapitre 11–Les rapports sur les activités du Fonds mondial décrit brièvement les différents types de rapports sur les résultats publiés par le Fonds mondial.

Les cases orange à la fin de certaines sections et chapitres contiennent des liens utiles qui renvoient principalement vers le site Internet du Fonds mondial.

1.3 Terminologie employée dans ce guide

La liste suivante présente quelques termes fréquemment utilisés dans ce guide, avec une explication de ce que chaque terme signifie.

Société civile. Cette catégorie comprend les ONG (nationales et internationales), les organisations confessionnelles (OC), le milieu universitaire et de l'enseignement, et les organisations représentant les personnes vivant avec les maladies. Le secteur privé et les organismes gouvernementaux en sont exclus.

Partenariats multisectoriels. Ce terme désigne les partenariats entre les différents secteurs qui interagissent avec le Fonds mondial, que ce soit au sein de sa gouvernance, de ses processus de demande ou de la mise en œuvre de ses subventions. Ces secteurs comprennent: le secteur gouvernemental, les agences de développement, les ONG, les organisations confessionnelles, le milieu universitaire et le secteur privé.

Les expressions « **résultats des subventions** », « **mise en œuvre des subventions** » sont des abrégés de la formule du « rendement ou de la mise en œuvre des activités des programmes financés de par les subventions fonds mondial ».

Chapitre 2–Présentation du Fonds mondial

Ce chapitre offre une vue d'ensemble du Fonds mondial, notamment une brève description de sa genèse, un survol de ses grandes réalisations et une liste de ses principes directeurs. Le chapitre décrit aussi le type d'activités que le Fonds subventionne.

2.1 Qu'est-ce que le Fonds mondial?

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est un mécanisme de financement international de plusieurs milliards de dollars créé pour renforcer de façon considérable la disponibilité des fonds, pour les acheminer vers les zones dont les besoins sont les plus élevés et pour assurer autant d'efficacité et de flexibilité que possible.

Le Fonds mondial représente une approche novatrice de financement international de la santé. Il fonctionne en partenariat avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé (entreprises et fondations) et les communautés touchées par la maladie.

2.2 La genèse du Fonds

Voici un bref résumé des événements qui ont conduit à la création du Fonds mondial:

- Lors de leur réunion de 2000 à Okinawa, au Japon, les dirigeants des pays du G8 ont reconnu la nécessité d'affecter des fonds beaucoup plus considérables à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Très peu de personnes avaient accès aux traitements contre le VIH, la tuberculose et le paludisme à cette époque.
- Lors de son discours au Sommet de l'ONU sur le sida tenu à Abuja au Nigeria en avril 2001, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a lancé un appel à la création d'un fonds fiduciaire mondial visant à collecter des fonds additionnels.
- En juin 2001, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida s'est terminée sur un engagement pour la création d'un tel fonds.
- Un groupe de travail de transition a été constitué pour fixer un cadre à la structure et au fonctionnement du Fonds mondial.
- Un Secrétariat permanent a été créé en janvier 2002 à Genève, en Suisse.
- À peine trois mois plus tard, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé la première série de subventions accordées à 36 pays.

2.3 Principales réalisations

À la mi-août 2012, le Fonds mondial avait décaissé un montant total cumulé de 17,1 milliards de dollars à travers 1 050 subventions dans 150 pays et territoires. En décembre 2012, les programmes financés par le Fonds avaient permis à environ:

- 4,2 millions de personnes de recevoir des antirétroviraux (ARV) contre le VIH;
- 9,7 millions de personnes de recevoir un traitement efficace contre la tuberculose et;
- 310 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée d'être distribuées pour protéger les familles contre le paludisme.

Selon d'autres estimations, en décembre 2012, grâce aux financements du Fonds mondial:

- 250 millions de personnes avaient bénéficié des services de conseil et dépistage du VIH;
- 4,2 milliards de préservatifs avaient été distribués;
- 1,7 millions de femmes avaient reçu un traitement préventif de la transmission du VIH de la mère à l'enfant;
- 30 millions de services avaient été offerts aux populations les plus exposées au risque

Comme l'indiquent ces chiffres, ces réalisations sont imputables aux programmes soutenus par le Fonds mondial. Cependant, tout le mérite ne revient pas aux Fonds mondial. Bon nombre de ces programmes ont également bénéficié de l'appui des gouvernements nationaux et d'autres donateurs.

2.4 Principes directeurs

Voici un bref descriptif des principes fondamentaux qui définissent la philosophie qui sous-tend le Fonds mondial:

1. **Instrument financier.** Le Fonds mondial joue un rôle d'instrument financier, et non d'entité de mise en œuvre.
2. **Souveraineté nationale.** Le Fonds mondial est guidé par les pays. En d'autres termes, le Fonds ne dit pas aux candidats : « Nous vous accorderons une subvention si vous l'utilisez selon nos instructions ». Le message est plutôt « Que feriez-vous si une subvention vous était accordée? Quels résultats obtiendriez-vous? Si nous croyons que vous pouvez effectivement atteindre ces objectifs, si nous croyons que ces résultats sont valables et si nous disposons de suffisamment de fonds, nous vous accorderons la subvention. » Autrement dit, il revient au candidat et non au Fonds de proposer les activités, et le Fonds mondial décide de les financer ou non.
3. **Partenariats.** Aux niveaux mondial et national, le Fonds mondial est conçu pour fonctionner à travers des partenariats impliquant différents secteurs (gouvernements, ONG et secteur privé). Dans le jargon du Fonds mondial, on en parle comme des « partenariats multisectoriels ». L'importance de ces partenariats réside dans le fait que, lorsque le Fonds mondial affirme qu'il finance des activités sélectionnées par un « pays », il ne se contente pas d'entretenir des relations avec le gouvernement de ce pays.

4. **Complémentarité.** Un principe fondamental du Fonds mondial est le fait que ses financements complètent les fonds en cours d'utilisation ou engagés dans un pays.
5. **Financement axé sur les résultats.** Une fois l'accord de subvention signé, des fonds de démarrage sont fournis au maître d'œuvre du programme. Cependant, les décaissements suivants ne seront accordés que s'il peut prouver qu'il est en bonne voie d'atteindre les objectifs de mise en œuvre préétablis.
6. **Examen indépendant.** Les propositions ne sont pas évaluées par le personnel ni les membres du Conseil d'administration du Fonds mondial, mais plutôt par un Comité technique d'examen indépendant.
7. **Équilibre.** Le Fonds mondiaux s'engage à assurer un bon équilibre de ses ressources entre les différentes régions et maladies, et entre les types de programmes qu'il soutient, notamment la prévention, le traitement et la prise en charge.
8. **Transparence et responsabilité.** Le Fonds mondiaux s'engage à assurer la transparence de ses activités et celles de ses bénéficiaires, ainsi que sa responsabilité devant ses parties prenantes, à savoir les pays donateurs, les pays bénéficiaires et les organisations de la société civile dans la production des résultats.
9. **Égalité des sexes.** Le Fonds mondiaux s'engage dans la promotion de l'égalité des sexes, tant au sein des programmes qu'il finance que dans la structure et les activités du Fonds lui-même.

2.5 Activités admissibles au financement

Le Fonds mondial finance une vaste gamme d'activités liées à la prévention des trois maladies ainsi qu'à la prise en charge et au soutien des personnes qui en sont atteintes ou affectées. Ces activités incluent la recherche opérationnelle visant à améliorer la prestation de services, et non la recherche clinique ou en sciences fondamentales visant à éprouver l'innocuité et l'efficacité des médicaments et vaccins.

Exemples de types de programmes financés par le Fonds mondial :

- Thérapie antirétrovirale (ARV) pour les personnes vivant avec le VIH
- Conseil et dépistage du VIH
- Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- Soins et prise en charge de base dispensés aux orphelins et aux autres enfants vulnérables
- Diagnostic et traitement des patients atteints de tuberculose, y compris la tuberculose multi-résistante
- Distribution des moustiquaires imprégnées à l'insecticide.
- Traitement des patients atteints du paludisme
- Prise en charge et soutien de base aux patients atteints de maladies
- Formation des professionnels de la santé et des agents de santé communautaires

Le Fonds mondial soutient également des activités qui visent à renforcer le système de prestation des soins de santé (appelé «renforcement des systèmes de santé») et à développer les capacités des acteurs et systèmes communautaires à fournir les services de santé essentiels, y compris ceux directement liés aux trois maladies (appelé «renforcement des systèmes communautaires»). Toutefois, le Fonds mondial ne soutient pas les investissements de capitaux à grande échelle tels que la construction d'hôpitaux.

Voulez-vous en savoir plus?

Un **historique** plus détaillé sur la fondation du Fonds mondial est disponible dans 6 langues des Nations Unies à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/fr/about/history/>.

Une **brochure générique**, « Le Fonds mondial : Qui nous sommes. Ce que nous faisons » est disponible (PDF – 725 Ko) en anglais, français, espagnol, russe, chinois et en japonais à l'adresse http://www.theglobalfund.org/documents/publications/brochures/Corporate_WhoWeAre_Brochure_fr/.

Une brève présentation pratique du Fonds mondial, datée de juillet 2011, peut être consultée dans le manuel des agents locaux du Fonds (PDF en anglais – 2 Mo) à l'adresse http://www.theglobalfund.org/documents/lfa/LFA_ManualComplete_Manual_en/.

Pour les plus récents **rapports sur les résultats** du Fonds Mondial, consultez la section « Investissements stratégiques pour garantir l'impact : Résultats 2012 du Fonds », disponible en anglais seulement, www.theglobalfund.org/en/library/publications/progressreports. D'autres rapports sont disponibles dans la même page.

Par ailleurs, le Fonds mondial publie un **rapport annuel**, également disponible en anglais seulement à l'adresse www.theglobalfund.org/en/library/publications/annualreports.

Chapitre 3 –La structure du Fonds mondial au niveau mondial

Ce chapitre explique la structure d'ensemble (planétaire) du Fonds. Il décrit le Conseil d'administration du Fonds mondial (et ses comités), le Secrétariat, le Comité technique d'examen des propositions, le Groupe technique de référence en évaluation, le Bureau de l'inspecteur général et le Forum partenariats.

3.1 Le Conseil d'administration du Fonds mondial

Le Conseil d'administration est responsable pour la gouvernance générale de l'organisation, notamment l'approbation du financement. Il est composé de représentants des gouvernements donateurs, des gouvernements des pays récipiendaires (également connus sous le nom de « pays maîtres d'œuvre »), des organisations de société civile (OSC), du secteur privé (notamment les entreprises et fondations) et des communautés affectées (c'est-à-dire les personnes vivant avec les maladies).

Le Conseil d'administration compte 20 membres votants et huit membres non-votants. Les 20 membres votants représentent trois « groupes délibératifs » : les gouvernements donateurs (huit représentants), les gouvernements bénéficiaires (sept représentants), et la société civile et le secteur privé (cinq représentants).

Dans le groupe délibératif des pays bénéficiaires, un représentant correspond à chacune des six régions désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment l'Afrique, les Amériques, l'Asie du Sud-Est, l'Europe, la Méditerranée orientale et le Pacifique occidental en plus d'un représentant supplémentaire de l'Afrique.

Pour le groupe délibératif des pays donateurs, les huit sièges sont attribués par décision du Conseil d'administration. Le choix des pays donateurs peut varier un peu au fil du temps, en fonction de l'importance des contributions apportées au Fonds par différents donateurs. Généralement, plusieurs pays donateurs se partagent un siège.

Le groupe délibératif de la société civile et du secteur privé comprend un représentant de chacun des cinq groupes suivants : (a) les OSC des pays en développement, (b) les OSC des pays donateurs, (c) le secteur privé, (d) les fondations privées; et (e) les communautés vivant avec le VIH, la tuberculose ou le paludisme.

Les huit membres non votants comprennent le président et le vice-président, un représentant des organismes suivants: l'OMS, l'ONUSIDA et la Banque mondiale (qui joue le rôle d'administrateur du Fonds mondial), un représentant des principales organisations partenaires du Fonds: le partenariat Halte à la tuberculose, le partenariat Faire reculer le paludisme et UNITAID (une organisation internationale qui assure l'approvisionnement en médicaments pour le traitement des trois maladies prioritaires), le Directeur exécutif du Fonds mondial, et un citoyen suisse résidant en Suisse qui est habilité à représenter le Fonds mondial en vertu des lois de ce pays.

Le Conseil d'administration privilégie les décisions consensuelles. Lorsqu'il est impossible de parvenir à un consensus, les décisions sont soumises au vote. Les motions ne sont officielles que si elles sont adoptées aux deux tiers des voix des membres présents de chacun des deux groupes

suivants : a) les huit sièges des pays donateurs et les deux représentants du secteur privé, et b) le groupe composé des sept sièges des pays en développement, des deux sièges des OSC et du représentant des communautés touchées par les maladies.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux ans. À l'exception du Président et du Vice-président, ils ne siègent pas à titre personnel, mais en qualité de représentants de leur circonscription.

Les membres du Conseil d'administration désignent par vote un président et un vice-président mais les concernés ne doivent pas siéger au Conseil d'administration au moment de leur sélection. Le processus de nomination assure l'alternance des postes si bien que si le présent président est choisi par les membres du groupe donateurs/secteur privé, le vice-président sera issu du groupe pays/OSC/communautés. Pour leur remplacement, l'inverse est appliqué : Le président suivant sera désigné par le groupe des pays/OSC/communautés, et le vice-président suivant par le groupe des donateurs/secteur privé. Malgré la façon dont fonctionne le processus de nomination, le président et le vice-président exercent leurs fonctions à titre personnel et ne représentent aucune circonscription.

Le conseil d'administration du Fonds mondial se réunit au moins deux fois l'an.

Délégations du Conseil d'administration

Chaque membre du conseil (à l'exception du président et du vice-président) peut assister aux réunions accompagné de jusqu'à dix délégués, notamment son suppléant et un référent de communication (voir le paragraphe suivant). Le membre, son suppléant et le référent de communication sont appelés « les trois titulaires ». Chaque circonscription peut déterminer comment sont nommés les trois titulaires et jusqu'à sept autres membres de la délégation.

Le référent de communication assure la coordination des échanges d'information entre les membres de sa délégation et avec la circonscription qu'elle représente.

Dans le jargon du Fonds mondial, les délégations du Conseil d'administration sont parfois appelées « circonscriptions », ce qui peut susciter une certaine confusion étant donné que les délégations elles-mêmes représentent de plus vastes circonscriptions.

Comités du Conseil d'administration

Le conseil d'administration du Fonds mondial a mis en place trois comités permanents:

- Comité d'audit et d'éthique,
- Comité des finances et des résultats opérationnels,
- Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact.

Le comité d'audit et d'éthique supervise les fonctions de vérification et d'enquête internes et externes du Fonds mondial; il veille à la conformité du Fonds mondial et de ses programmes de subventions aux normes d'éthique appropriées.

Le comité des finances et des résultats opérationnels assure la supervision de la gestion financière des ressources du Fonds et veille à ce que les activités et le fonctionnement du Secrétariat donnent des résultats optimaux.

Le comité de la stratégie, des investissements et de l'impact assure la supervision de l'orientation stratégique du Fonds et veille à l'obtention des impacts et des résultats optimaux dans ses investissements en matière de santé.

La plupart du travail d'élaboration des politiques du conseil d'administration s'effectue au niveau des comités qui en présentent ensuite les recommandations à l'ensemble du conseil.

Planification Stratégique

Le plan stratégique du Fonds mondial pour la période 2012–2016 a été approuvé par le Conseil d'administration en 2011.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information au sujet de la structure et du **fonctionnement** du Conseil d'administration à l'adresse www.theglobalfund.org/en/board. Le Fonds Mondial a produit un manuel de gouvernance pour les membres du conseil d'administration disponible à www.theglobalfund.org/en/library/documents.

Le **plan stratégique** du Fonds fait partie du document intitulé « Investir pour l'impact – la stratégie du Fonds mondial 2012–2016. » publié en anglais seulement à www.theglobalfund.org/en/library/documents.

3.2 Le Secrétariat du Fonds mondial

Le Secrétariat du Fonds mondial, dont le siège est situé à Genève en Suisse, est responsable du fonctionnement quotidien du Fonds. Il est chargé de la gestion du processus de demandes des propositions; de la gestion des subventions, de la mobilisation des ressources des secteurs publics et privés, de la fourniture d'assistance financière, juridique et administrative; et de tenir tous au courant des activités de l'organisme.

Le Secrétariat est composé de trois divisions:

- Relations externes et mobilisation des ressources
- Stratégie, investissements et impact
- Gestion des subventions

Ces divisions sont prises en charge par plusieurs départements «cororatifs» y compris celui des communications, des ressources humaines, de la gestion des risques et des services financiers.

À la division de la gestion des subventions, le travail de gestion est réparti entre six départements, dont trois sont responsables des subventions de 20 pays ayant un impact marqué, caractérisés par de gros volumes de financement, une multiplicité de subventions, des opérations complexes ou encore d'autres défis.

Chaque pays géré par les départements en charge des pays ayant un impact marqué possède une équipe nationale composée d'un gestionnaire de portefeuille du Fonds (GPF) et d'un ou deux chargés de programme assistés par des équipes techniques et fonctionnelles des départements des achats, du suivi, des finances et des services juridiques. Les GPF sont autorisées à prendre les décisions finales au nom des équipes nationales.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information sur le Secrétariat, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à www.theglobalfund.org/en/about/secretariat.

3.3 Le Comité technique d'examen des propositions

Le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) évalue le volet technique des demandes de subvention recevables. Suite cet examen, il recommande au conseil d'administration les propositions à financer. À ce jour, le conseil a toujours accepté les recommandations du CTEP.

Le CTEP est un groupe indépendant d'experts internationaux en matière de VIH/sida, de tuberculose, de paludisme, et de santé et développement. Il est composé d'au plus 40 experts dont aucun n'est membre du personnel ni du conseil d'administration du Fonds.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information au sujet du CTEP sur le site Internet du Fonds en plusieurs langues à www.theglobalfund.org/en/trp. L'information comprend (a) les **termes de référence** du comité; (b) la **liste des membres** qui y siégeaient lors de la dernière série de propositions et leur biographie (en anglais seulement) et (c) les **rapports** du CTEP – et du Secrétariat – sur chaque série de propositions, en plusieurs langues.

Des informations générales sur les principes sur lesquels le CTEP fonde ses décisions sont disponibles dans une «Note d'information sur le rapport coût/efficacité», disponible au www.theglobalfund.org/en/application/infonotes.

3.4 Le Groupe technique de référence en évaluation

Le groupe technique de référence en évaluation (TERG) est un organe consultatif indépendant qui met au service du Fonds son expertise en suivi et en évaluation. Ainsi, le Groupe a coordonné l'évaluation des cinq premières années d'exploitation du Fonds mondial, qui s'est terminée au milieu de l'année 2009.

Les membres du Groupe technique de référence en évaluation sont nommés par le Conseil d'administration et représentent, entre autres, les praticiens, les établissements de recherche, le monde universitaire, les pays donateurs et bénéficiaires et les ONG.

Le conseil d'administration demande parfois à ce groupe d'étudier des aspects spécifiques d'un programme financé par le Fonds. De plus, le groupe technique de référence en évaluation conseille le secrétariat sur les approches et pratiques en matière d'évaluation, les procédures de communication de l'information, et d'autres questions d'ordre technique et fonctionnel du suivi et de l'évaluation.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information au sujet du groupe technique de référence en évaluation, en anglais seulement, sur le site Internet du Fonds à www.theglobalfund.org/en/terg. L'information comprend les attributions du groupe; la liste de ses membres; le compte rendu de ses réunions; les rapports sur différentes études qu'il a menées. Cette page Web contient également une liste de toutes les évaluations, notamment l'évaluation quinquennale mentionnée ci-dessous.

3.5 Le Bureau de l'inspecteur général

Le Bureau de l'inspecteur général agit indépendamment du Secrétariat du Fonds mondial, placé sous l'autorité directe du Conseil d'administration. Son rôle consiste à surveiller l'ensemble des activités du Secrétariat du Fonds et des pays bénéficiaires, et de faire rapport au Fonds sur leur respect des politiques et procédures générales. En termes plus précis, l'inspecteur général se charge de la lutte contre la fraude, le gaspillage, les abus, les malversations et l'incurie. En fin 2012, le Bureau de l'inspecteur général avait entrepris des vérifications ou des enquêtes dans plus de 40 des 145 pays bénéficiaires. Au début de 2011, le secrétariat a augmenté le budget et l'effectif du bureau, en partie à la lumière des reportages médiatiques sur la corruption dans unepoignée de pays.

Le Bureau de l'inspecteur général a tous le pouvoir d'exécuter ou signaler toute action qu'il juge nécessaire pour assumer ses responsabilités par rapport aux fonctions de surveillance.

Le Bureau de l'inspecteur général invite les dénonciateurs de fraude et d'abus possibles à porter plainte. Ils peuvent communiquer avec son personnel par courriel (inspector.general@theglobalfund.org), par téléphone (+41 22.341.5258 ou 5259), par télécopieur (+41 22.341.5257) ou par la poste, au Bureau de l'inspecteur général, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, C.P. 561, 1214 Vernier – Genève (Suisse).

Les dénonciateurs peuvent également remplir une formule électronique disponible à l'adresse www.integrity-helpline.com/theglobalfund.jsp. Cette formule et son mode d'emploi sont publiés dans plusieurs langues. Les instructions sur comment contacter le bureau par téléphone (sans frais dans plusieurs pays) sont disponibles à l'adresse www.theglobalfund.org/en/oig/contact.

Le personnel du Bureau de l'inspecteur général garantit qu'il traite toutes les communications qu'il reçoit en toute confidentialité. Les personnes qui aimeraient contacter le Bureau de l'inspecteur général peuvent garder l'anonymat. Elles devraient néanmoins fournir un moyen de communication au cas où le Bureau aurait besoin d'informations supplémentaires. Les plaignants sont libres de communiquer dans la langue de leur choix.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information sur le Bureau de l'inspecteur général sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/en/oig. L'information comprend l'énoncé de la mission et du mandat du Bureau, la portée de ses travaux, son acte constitutif, les termes de référence ainsi que plusieurs documents décrivant les politiques et procédures de dénonciation.

3.6 Le Forum de partenariat

Le Forum de partenariat est partie intégrante de la structure Fonds mondial. Il réunit généralement tous les deux ans, un large éventail de parties prenantes mondiales pour examiner les résultats du Fonds mondial et formuler les recommandations sur sa stratégie et son efficacité. Les participants représentent les récipiendaires principaux, la société civile, les gouvernements donateurs et bénéficiaires, les membres du conseil d'administration, les organismes de développement, les organismes techniques et de recherche, les fondations et l'entreprise privée.

Le premier Forum de partenariat s'est tenu à Bangkok en Thaïlande en mars 2004, le second à Durban en Afrique du Sud en juillet 2006, le troisième à Dakar au Sénégal en décembre 2008 et le quatrième à São Paulo au Brésil) en juin 2011.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information sur le Forum de partenariat, dans différentes langues, sur le site Internet du Fonds à www.theglobalfund.org/en/partnershipforum.

Chapitre 4 –La structure du Fonds mondial : Niveau national

Ce chapitre explique la structure du Fonds mondial au niveau national. On y décrit le rôle des instances de coordination nationale, des récipiendaires principaux, des sous-réceptiendaires et des agents locaux du fonds

Le Fonds mondial n'a pas de bureaux nationaux et, par conséquent, pas de présence officielle dans chaque pays. Cependant, certaines structures opèrent à l'échelle des pays et font partie de ce que l'on appelle « l'architecture nationale du Fonds mondial ».

4.1 Instances de coordination nationale

Le Fonds mondial fonctionne par l'entremise de partenariats multisectoriels, appelés instances de coordination nationale (ICN), dans des pays en développement. Ces instances ont pour mandat de préparer et de présenter les propositions de financement au Fonds mondial. Elles sont également responsables de la désignation d'une ou plusieurs entités qui agiront à titre de récipiendaires principaux (RP) de chaque subvention (la rubrique suivante présente d'amples informations sur le réceptiendaire principal). Enfin, dès que la proposition soit approuvée, les instances de coordination nationale ont le mandat de surveiller les activités des réceptiendaires principaux dans la mise en œuvre de la subvention.

Les ICN comprennent les représentants des secteurs public et privé, notamment les représentants de gouvernements, d'agences de développement multilatérales ou bilatérales, des OSC, du monde universitaire, d'entreprises privées et de personnes vivant avec les maladies.

Dans les grands pays ayant un système de gouvernement fédéral, l'ICN peut être renforcé par une ou plusieurs instances de coordination infranationale.

Bien que la plupart des propositions soient présentées au Fonds mondial par les instances de coordination nationale et les instances de coordination infranationale, d'autres entités peuvent également le faire. *Le chapitre 8, « La présentation des demandes de financement au Fonds mondial »* renferme plus d'informations sur ces autres entités.

Voulez-vous en savoir plus?

Consultez le *chapitre 9, « Les instances de coordination nationale »*, de ce guide.

4.2 Récipiendaires principaux et sous-récipiendaires

Les Récipiendaires principaux ont le mandat de mettre en œuvre les propositions approuvées par le conseil d'administration du Fonds. Il peut s'agir d'entités gouvernementales, non gouvernementales ou privées. En règle générale, les réceptiendaires principaux sont des entités nationales, souvent des ministères des finances ou de la santé. Toutefois, des entités internationales (p. ex., les agences onusiennes et les ONG internationales) remplissent parfois cette fonction, surtout dans les pays ravagés par de graves conflits internes.

Une fois qu'une proposition est approuvée, le Fonds mondial signe un accord de subvention avec chaque récipiendaire principal nommé dans la demande (il est possible d'en avoir plus d'un). Le Fonds veille tout d'abord à ce que le récipiendaire principal nommé soit évalué par un agent local du fonds (ALF) pour s'assurer qu'il est en mesure de remplir son rôle (voir la prochaine section sur les agents locaux du Fonds).

Durant la mise en œuvre de la subvention, le récipiendaire principal travaille généralement avec plusieurs sous-récepteurs (SR). Chaque SR est chargé d'une partie précise de la subvention. Il s'agit généralement d'entités locales ou nationales provenant du gouvernement, de la société civile ou du secteur privé. Les divisions nationales d'ONG internationales peuvent également remplir les fonctions de SR.

En pratique, la plupart des travaux de mise en œuvre sont accomplis au niveau des SR, les RP jouant le rôle de gestionnaires.

Voulez-vous en savoir plus?

La mise en œuvre de subventions est abordée plus en détails au *chapitre 10 - La mise en œuvre des subventions*

4.3 Agents locaux du Fonds

Tel qu'indiqué ci-dessus, le Fonds mondial n'a pas de bureaux dans les pays. Son siège est à Genève en Suisse. Il embauche plutôt des agents locaux qui surveillent, en son nom, les activités au niveau national. Ils portent le titre d'« agents locaux du fonds » (ALF). Ils sont chargés d'évaluer la gestion financière et programmatique des RP nommés, ainsi que de faire état au fonds des résultats des subventions. Les agents locaux sont choisis à travers un appel d'offres concurrentiel. À ce jour, les ALF ont presque toujours été de grands cabinets de comptabilité ou de conseil en gestion.

Le Fonds mondial nomme généralement un agent local dans chaque pays bénéficiaire. Dans certains cas, les agents travaillent depuis un pays voisin.

Voulez-vous en savoir plus?

Le rôle des agents locaux du fonds est décrit au *chapitre 11 - La mise en œuvre des subventions*. Vous trouverez un complément d'information sur les agents locaux du Fonds,

Chapitre 5 -Partenariats

Les partenariats avec d'autres organisations sont essentiels au fonctionnement du Fonds mondial. Ce chapitre porte sur les types de partenariats entretenus par le Fonds. Il contient une description du rôle des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Enfin, il se termine par la présentation de la liste établie des organisations amies du Fonds mondial.

Le Fonds mondial est, en soi, un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les communautés affectées. De plus, afin d'éviter le plus possible la lourdeur administrative, le Fonds compte sur un éventail de partenaires pour mener les activités nécessaires à son fonctionnement et à son succès. Par exemple, au plan national, le Fonds dépend des instances de coordination nationale, des récipiendaires principaux et des sous-récipiendaires (voir le *chapitre 4*, « *La structure du Fonds mondial : Niveau national* »).

Les partenariats revêtent de nombreuses formes, allant des rapports officiels aux consultations ad-hoc. Le Secrétariat du Fonds joue un rôle de coordination et de facilitation. Cependant, dans certains cas, il ne participe pas activement à l'entretien, plus particulièrement dans les relations entre les partenaires externes et les instances de coordination nationale.

5.1 Partenaires de développement

Lorsque le secrétariat du Fonds, les ICN, les RP ou d'autres maîtres d'œuvre ont besoin de soutien technique, le Fonds s'en remet souvent à l'OMS, à l'ONUSIDA, à la Banque mondiale, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à d'autres organisations internationales. Afin de formaliser ces partenariats, le Fonds a signé des protocoles d'entente avec la plupart de ces organisations. Nombreuses sont les agences bilatérales de développement qui fournissent également leur expertise technique.

Le Fonds mondial collabore avec les agences¹ de développement bilatéral et multilatéral pour éviter la duplication ou le chevauchement du financement, et pour assurer la cohérence des approches parmi les divers donateurs.

En ce qui concerne l'achat des produits, le Fonds travaille avec des mécanismes d'approvisionnement mondiaux comme UNITAID, le Service pharmaceutique mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des entreprises du secteur privé.

5.2 Société civile

La société civile a joué un rôle fondamental dans l'évolution du Fonds mondial depuis sa création. Des organisations de la société civile ont milité activement en faveur de l'augmentation du financement accordé au Fonds mondial par les pays plus riches. La société civile a également été un porte-parole efficace au sein du conseil d'administration du Fonds, où chacun de ses représentants (généralement trois des 20 membres votants du conseil) ait une voix égale à celle des pays donateurs et bénéficiaires. De plus, les délégations gouvernementales incluent à l'occasion des représentants de la société civile.

La participation de société civile aux activités des instances de coordination nationale prend la forme d'une représentation des ONG, des organisations religieuses et confessionnelles, et des communautés vulnérables et marginalisées aux prises avec les trois maladies.

Des organisations de la société civile peuvent parfois servir en tant que récipiendaire principal ou sous-réceptaire en mettant en œuvre les programmes financés par les subventions du Fonds. Cette mesure s'est révélée particulièrement efficace pour cibler les populations difficiles à atteindre.

Enfin, la société civile joue un rôle important au chapitre de la surveillance. Elle suit les activités du Fonds et des pays bénéficiaires, et mène une sensibilisation sur l'amélioration du fonctionnement de la gestion du Fonds¹ mondial.

La restructuration du Fonds mondial qui a eu lieu en 2012 a créé quelques tensions entre le Fonds et ses partisans de la société civile. Ces changements incluaient l'abolition de l'équipe de société civile au sein du Secrétariat, l'annulation de la onzième série et l'adoption de nouveaux critères d'admissibilité défavorisant les pays à revenu intermédiaire. En septembre 2012, le Secrétariat a publié un mémorandum sur cette question, consultable depuis la section sur la société civile sur le site Internet du Fonds mondial à www.theglobalfund.org/en/about/partnership/civilsociety.

5.3 Secteur privé

Grâce à une collaboration avec des sociétés privées, le Fonds mondial a bénéficié d'importants dons en espèces et en nature, dont les suivants :

- **PRODUITS RED^{MC}** – Les produits RED sont une marque créée pour sensibiliser et collecter des fonds pour le Fonds mondial. Une part des bénéfices de la vente de chaque produit RED est remise directement au Fonds mondial.
- **Programme Corporate Champions** – Par l'entremise du programme Corporate Champions du Fonds mondial, les sociétés peuvent prendre des engagements financiers de haut niveau.
- **Services bénévoles.** – Il arrive que des sociétés mettent gratuitement leur expertise au service du Secrétariat du Fonds ou des instances de coordination nationale pour soutenir leurs missions fondamentales, allant du financement aux communications et à l'élaboration des stratégies et politiques de développement. De plus, certaines sociétés du secteur privé ont déjà joué le rôle de réceptaire principal et de sous-réceptaires.

5.4 Les amis du Fonds mondial

Jusqu'à maintenant, huit ONG dédiées à la sensibilisation sur l'action du Fonds mondial et au plaidoyer en faveur du renforcement de son soutien ont été lancées:

- Friends of the Global Fight (États-Unis)
<http://theglobalfight.org>
- Amis du Fonds mondial (Japon)
www.jcie.or.jp/fgfj/e
- Amis du Fonds mondial (Europe)
www.afmeurope.org
- Amis du Fonds mondial (Afrique)
<http://friends-africa.org>
- Amis du Fonds mondial (Pacifique)
www.pacificfriendsglobalfund.org
- Amis du Fonds mondial du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Friends MENA)
- Amis du Fonds mondial (Amérique latine et les Caraïbes)
www.amigosdelfondomundial.org
- Amis du Fonds mondial de l'Asie du Sud et de l'Ouest (FriendsAsia)

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information (principalement en anglais) sur les nombreux partenariats du Fonds mondial à www.theglobalfund.org/en/about/partnership.

Des exemplaires d'une publication du Fonds mondial, « Un partenariat évolutif : le Fonds mondial et la société civile dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme », sont disponibles sur son site Internet à www.theglobalfund.org/fr. Ce document est également publié en anglais, en espagnol, en russe et en chinois.

Chapitre 6 – Les ressources mobilisées par le Fonds mondial

Ce chapitre présente le bilan des activités de mobilisation des ressources du Fonds mondial. Il décrit le mécanisme principal auquel le Fonds a recours pour solliciter les pays donateurs, et énumère ses autres sources de financement. Tous les montants présentés dans ce chapitre sont en dollars américains

Les demandes adressées au Fonds mondial n'ont cessé de croître depuis sa création. Les efforts déployés en matière de collecte des fonds ont eu du mal à satisfaire la demande, surtout depuis la récession mondiale qui a débuté en fin 2008.

6.1 Montants recueillis par le Fonds

Le Fonds mondial recueille la majorité de ses fonds des pays donateurs qui représentent les économies les plus prospères d'Europe, d'Amérique du Nord et de l'Asie. Les autres sources de financement comprennent les dons des sociétés ainsi que des fondations publiques et privées (voir la rubrique ci-dessous).

Le tableau 6.1 présente les montants contribués au Fonds mondial en décembre 2012. « Contribué » signifie l'argent que le Fonds a reçu des donateurs.

Tableau 6.1: Argent versé à ce jour (arrondi)

Source	Montant (en milliards de \$)
Pays Donateurs	23,9
Autres sources	1,3
TOTAL	25,2

Le tableau 6.2 présente le montant des promesses de financement au mois décembre 2012. Ces promesses incluent non seulement l'argent versé au Fonds, mais également l'argent promis par écrit pour les années à venir. Plusieurs promesses se prolongent jusqu'en 2013; un petit nombre d'entre elles, jusqu'en 2016 et au-delà.

Tableau 6.2: Promesses de financement à ce jour

Source	Montant (en milliards de \$)
Pays Donateurs	28,9
Autres sources	1,7
TOTAL	30,6

Les montants du tableau 6.2 comprennent les montants du tableau 6.1.

6.2 Mécanisme de reconstitution volontaire des ressources des pays donateurs

En 2005, le Fonds mondial a créé ce qu'il appelle le « mécanisme de reconstitution volontaire » dans le but d'augmenter son financement et de le rendre plus permanent et plus prévisible. En vertu de ce processus, le Fonds organise des réunions périodiques avec les principaux pays donateurs. Lors de ces rencontres, le Fonds fait état de ses activités et incite les participants à annoncer leurs promesses de financement pour les années suivantes.

La première période de reconstitution couvrait 2006 et 2007 et depuis, les périodes de reconstitution s'étendent sur trois ans, la deuxième période allant de 2008 à 2010 et la troisième, de 2011 à 2013. La quatrième période couvrira la période 2014-2016. En plus, le Fonds organise des bilans à mi-parcours qui permettent aux donateurs d'aborder les questions clés liées aux progrès du Fonds.

En raison du fait qu'il fonctionne sur la base de la demande des pays en développement, le Fonds mondial fait constamment face à un large fossé entre les financements dont il a besoin et les montants versés ou promis par les donateurs. Dans les plus récentes séries de financement, le Fonds mondial a à maintes reprises dû mettre l'approbation de certaines propositions en veilleuse jusqu'à ce qu'il reçoive de nouveaux dons. Lors de la neuvième série, le Fonds a, pour la première fois de son histoire, approuvé seulement 90 % du montant total des budgets des propositions retenues. Par conséquent, chacun des candidats a été contraint de réduire son budget proposé.

Pour la période de 2011-2013, le Fonds mondial a présenté trois différents scénarios aux donateurs allant de 13 à 20 milliards pour les trois années combinées. Les promesses de financement se sont élevées à 11,7 milliards, bien en deçà du montant minimum demandé par le Fonds.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information sur les périodes de reconstitution et sur les réunions à www.theglobalfund.org/en/donors/replenishments.

6.3 Autres sources de financement

Tel qu'indiqué au tableau 6.1 ci-dessus, le financement provenant des sources autres que les pays constitue une part relativement modeste de l'argent versé au Fonds à ce jour. Le Fonds mondial espère que les contributions provenant d'autres sources augmenteront en volume dans les prochaines années. Ces autres sources comprennent :

- Les dons de fondations publiques et privées ;
- Les campagnes spéciales de produits promotionnels organisés par les sociétés
- Les dons des sociétés ;
- L'initiative Debt2Health et autres mécanismes de financement innovateurs tel ONUSIDA et;
- Les dons des particuliers.

Au mois de décembre 2012, les 1,7 milliards de dollars promis par d'autres sources de financement, la Fondation Bill & Melinda Gates était de loin le principal contributeur individuel, avec 1,4 milliards. UNITAID, le parfait exemple d'une campagne novatrice dont les fonds proviennent principalement des taxes sur la vente de billets d'avion dans différents pays, a permis de recueillir 39 millions de dollars.

La campagne commerciale PRODUITS RED^{MC} a permis de recueillir plus de 200 millions de dollars pour le Fonds mondial. Nombre de fabricants de réputation internationale participent à cette campagne, dont American Express, Apple, GAP et Motorola. Une part des bénéfices de la vente de chaque produit RED est versée directement au Fonds mondial.

Chevron est la société privée qui a fait le plus généreux don direct, notamment 38 millions de dollars pendant l'année 2012. La société a promis une somme additionnelle de 17 millions de dollars.

Au mois de décembre 2011, le programme Debt2Health avait permis de générer des contributions d'un montant total de 117 millions de dollars. Debt2Health permet de recourir à une forme d'échanges de dettes pour libérer les ressources intérieures. Les pays riches qui ont prêté de l'argent aux pays pauvres renoncent à une partie de leur dette. En contrepartie, les pays pauvres s'engagent envers leurs créanciers à affecter un « montant de contrepartie » préétabli à la santé par le biais de projets financés par le Fonds mondial. Ce montant équivaut généralement au montant que le pays versait pour le service de la dette.

Voulez-vous en savoir plus?

Vous trouverez un complément d'information sur les dons provenant d'autres sources, en anglais seulement, sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Sur cette page se trouve également un lien menant au plus récent fichier Excel de toutes les promesses et contributions dans une case nommée « Documents connexes » sur le côté droit.

Vous trouverez des renseignements au sujet du programme Debt2Health, en anglais seulement, sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr.

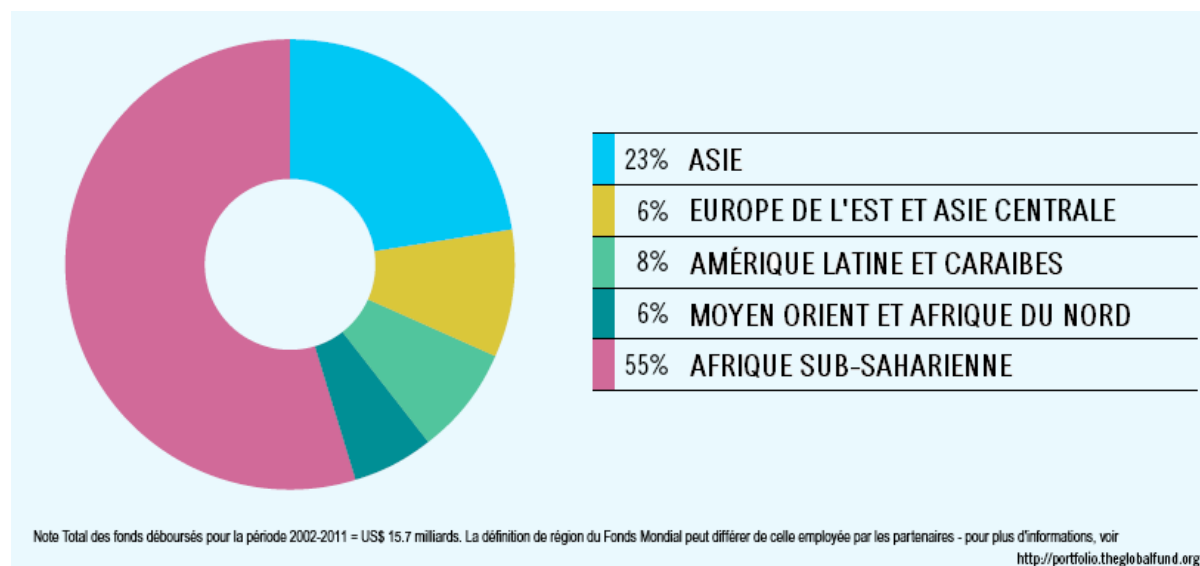
Chapitre 7 – L'argent engagé et dépensé par le Fonds mondial

Ce chapitre porte sur les fonds engagés et dépensés à ce jour par le Fonds mondial. Tous les montants de ce chapitre sont en dollars américains.

Le Fonds mondial octroie des subventions sur la base des demandes soumises au Secrétariat sous forme de propositions. Lorsqu'il accepte une proposition, le Fonds s'engage à verser un certain montant pour les deux ou trois premières années du programme. Le Fonds et son partenaire au niveau du pays (le récipiendaire principal) signent alors un accord qui rend l'engagement officiel. Une fois que le Fonds effectue un décaissement auprès du récipiendaire principal, celui-ci peut alors commencer à dépenser l'argent sur les programmes approuvés pour la mise en œuvre.

En décembre 2012, le Fonds mondial avait engagé 25,7 milliards de dollars. À la mi-août 2012, il avait dépensé 17,1 milliards de dollars. Le graphique circulaire suivant, fourni par le Fonds mondial illustre la répartition régionale des fonds décaissés durant la période 2002-2011.

Fonds engagés au cours de la période 2002–2011, par région



Voulez-vous en savoir plus?

Les données financières du portefeuille de subventions du Fonds mondial sont disponibles à www.theglobalfund.org/fr. Des renseignements sur les subventions du Fonds, y compris les engagements financiers à ce jour sont également disponibles sous l'onglet « Portefeuille de subventions » depuis la page d'accueil du Fonds à www.theglobalfund.org.

Chapitre 8 – La présentation des demandes de financement au Fonds mondial

Ce chapitre explique le processus de demande de subventions du Fonds mondial. Il comprend l'information sur les pays admissibles et la nature des entités admissibles. Il comprend également un bref descriptif du nouveau modèle de financement dont la mise en place est en cours au Fonds mondial. Ce chapitre se conclut par de brèves notes sur (a) les candidatures ciblant les populations les plus exposées au risque et (b) le Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables, un mécanisme de financement distinct.

8.1 Les pays admissibles au financement

Le Fonds mondial recourt d'abord à la classification des pays par revenu définie par la Banque mondiale pour déterminer si et dans quelle mesure un pays peut demander l'aide du Fonds mondial. Les pays à revenu élevé, notamment les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest ne sont pas admissibles. Par contre, les pays à faible revenu tel que tous les pays de l'Afrique subsaharienne le sont toujours avec peu de restrictions si ce n'est aucune. Les pays classés dans les deux groupes intermédiaires, notamment les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure comme le Mexique et la Russie) et les pays à revenu intermédiaires de la tranche inférieure (comme le Nigeria et la Thaïlande) sont admissibles mais sont soumis à certaines restrictions.

Pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les changements politiques récents ont entraîné encore plus de restrictions qu'au paravant. Le Fonds mondial a adopté ces restrictions supplémentaires afin de tenter d'inverser la tendance observée à l'augmentation des financements vers les pays à revenu intermédiaire par rapport aux pays à faible revenu. Un des facteurs motivant cette tendance est le fait que plusieurs pays, notamment certains pays ayant une très grande population, sont passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire.

Le Fonds mondial exige que les gouvernements des pays candidats contribuent à une certaine hauteur au budget de leur programme national de lutte contre les maladies à fin de pouvoir bénéficier des financements du Fonds mondial. Plus la catégorie de revenus du candidat est élevée, plus la proportion de financement demandée au gouvernement sera considérable.

8.2 Les entités pouvant présenter des demandes

Les entités suivantes peuvent présenter une demande de subvention au Fonds mondial:

Pays seuls

- les instances de coordination nationale (ICN)
- les instances de coordination infranationale
- les entités autres que les ICN

Dans plusieurs pays (régional)

- les instances de coordination régionale (ICR)
- les organisations régionales (OR)

Instance de coordination nationale (ICN)

La grande majorité des propositions présentées au Fonds mondial émanent des ICN. Les ICN sont décrites au *Chapitre 9 : Les instances de coordination nationale*.

Instance de coordination infranationale

Les pays peuvent opter pour la création des instances de coordination infranationale lorsqu'il est difficile, voire impossible, à l'instance de coordination nationale d'assurer une couverture adéquate de l'ensemble du pays. Cette situation peut se présenter dans 1) une grande fédération et dans 2) un pays en conflit. La Russie et l'Afrique du Sud sont deux exemples du premier scénario où ce sont les instances de coordination infranationale qui ont présenté des demandes de subvention au Fonds. Le Soudan est un bon exemple du second scénario, avant que le sud de ce pays n'accède l'indépendance. À l'époque, le Fonds mondial a accepté des propositions à la fois du Soudan (instance de coordination nationale) et du Soudan du Sud (instance de coordination infranationale). Chaque pays a actuellement sa propre instance de coordination.

En règle générale, dans ce scénario, les instances de coordination infranationale doivent avoir la bénédiction de l'instance de coordination nationale qui doit soutenir leurs propositions. Les instances de coordination infranationale doivent remplir les mêmes critères de base que les ICN; voir le *Chapitre 9 : Les instances de coordination nationale*.

Entité autre que l'instance de coordination infranationale

Le Fonds mondial accepte les candidatures d'autres organismes qu'il appelle « entités autres que l'instance de coordination nationale ». Cependant, le Fonds n'encourage pas de telles candidatures. Il préfère des candidatures venant des instances de coordination nationale et, dans certains cas, des instances de coordination infranationale, des instances de coordination régionale et des organisations régionales.

L'une des raisons pour lesquelles le Fonds n'encourage pas les candidatures des entités autre que les instances de coordination nationale est qu'il souhaite que les propositions soient le fruit d'une collaboration multisectorielle. Une autre raison est qu'il veut également éviter d'être inondé de demandes non coordonnées provenant d'un même pays.

Des propositions des entités autres que les instances de coordination nationale peuvent venir de tous les secteurs. Dans les faits, cependant, la plupart des demandes proviennent d'ONG et d'organisations religieuses et confessionnelles.

Un exemple où le Fonds pourrait accepter une demande d'une entité autre que l'instance de coordination nationale est lorsque, par exemple, le pays n'avait pas d'instance de coordination nationale. À l'époque des premières séries de propositions, certains pays ne n'avaient pas d'instance

de coordination nationale. Aujourd'hui, par contre, presque tous les pays admissibles ou qui s'intéressent au financement du Fonds se sont dotés d'une instance de coordination nationale.

Dans le cas des pays dotés d'une instance de coordination nationale, le Fonds mondial affirme que les propositions de l'entité autre que l'instance de coordination nationale seront admissibles uniquement dans les contextes suivants:

- le pays ou la région n'a pas de gouvernement légitime (pays non reconnus par l'ONU)
- le pays ou la région est en conflit, victime d'une catastrophe naturelle ou en situation d'urgence complexe.
- le pays opprime la société civile et les OSC ou n'a pas de partenariat établi avec elles. Il peut s'agir d'un pays dont l'instance de coordination nationale n'a pas ou a refusé d'inclure la proposition présentée par une organisation de la société civile dans la proposition nationale consolidée; Il peut également s'agir d'un pays dont l'instance de coordination nationale n'a pas répondu ou a refusé de répondre aux besoins d'une sous-population précise.

Voici des exemples de propositions des entités autres que les instances de coordination nationale ayant été acceptées:

- série 10 - deux propositions de la Somalie (pays en conflit);
- série 7 – une proposition couvrant la Cisjordanie et la bande de Gaza (région sans gouvernement reconnu par l'ONU);
- série 5 – une proposition d'un groupe d'ONG de la Russie pour venir en aide aux utilisateurs de drogues injectables (l'instance de coordination nationale a refusé d'adresser les besoins de ce groupe)

Les instances de coordination régionale (ICR)

Un groupe de pays dont les instances de coordination nationale sont actives peut former une ICR afin de présenter une proposition régionale coordonnée portant sur une problématique commune qui sous-entend, entre autres, des problèmes transfrontaliers.

Les propositions des ICR doivent démontrer que leurs projets permettront d'obtenir des résultats qui seraient impossibles à un niveau strictement national. Elles doivent expliquer comment leurs programmes complètent le plan d'action de chaque pays en cause et comment elles prévoient coordonner leurs activités et celles des ICN de ces pays. Enfin, les propositions doivent être approuvées par toutes les ICN concernées.

Des exemples de propositions d'ICR comprennent:

- une proposition sur le paludisme dans les régions transfrontalières des Andes (l'ICR représentait la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela);
- une proposition sur la lutte contre le VIH dans le corridor migratoire Abidjan-Lagos (l'ICR représentait la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria).

Les pays que l'ONU qualifie de « petits États insulaires en développement » peuvent créer des ICR, même en l'absence des ICN. Le Fonds mondial a reçu une proposition d'une ICR représentant les États insulaires du Pacifique occidental et d'une ICR représentant neuf nations des Caraïbes orientales.

Les ICR doivent satisfaire aux mêmes critères de base que les ICN; voir le *Chapitre 9 : Les instances de coordination nationale*.

Les OR

Les OR – à savoir les organismes intergouvernementaux, les ONG internationales et les organisations religieuses et confessionnelles internationales qui interviennent à l'échelle régionale – peuvent présenter une proposition pour faire face aux questions régionales ou transfrontalières. Elles doivent démontrer que leurs activités intègrent la représentation multisectorielle et le partenariat, deux des principes directeurs du Fonds mondial.

Comme dans le cas des ICR, les propositions des OR:

- doivent démontrer une valeur ajoutée supérieure à celle des propositions individuelles des pays;
- doivent démontrer l'engagement des autorités de chaque pays impliqué; et
- doivent recevoir l'aval de toutes les ICN concernées.

Puisqu'il est relativement difficile de remplir ces conditions, seule une minorité des propositions présentées par les ICR et les OR est retenue par le Fonds mondial. Ainsi, seulement cinq des 14 propositions provenant des OR ont été retenues lors de la dixième série de propositions. Les trois provenant des ICR ont été rejetées.

Voulez-vous en savoir plus?

En fin 2012, un document décrivant la nouvelle politique d'admissibilité a été placé sur les pages du mécanisme transitoire de financement (MTF). Il est consultable sur le site Internet du Fonds à www.theglobalfund.org en sélectionnant le bouton « lien vers » au coin supérieur gauche, « Mécanisme transitoire de Financement » puis « Critères d'admissibilité des pays » à la droite.

Les directives du Fonds mondial concernant les exigences à satisfaire par tous les instances de coordination sont contenues dans deux documents: (1) « Directives et exigences pour les instances de coordination nationales »; et (2) « Note d'orientation sur les exigences pour les instances de coordination nationale. » Ces deux documents sont disponibles dans les six langues des Nations Unies au www.theglobalfund.org/en/ICN/guidelines.

8.3 Nouveau modèle de financement

Note de la rédaction: le nouveau modèle de financement n'étant pas encore entièrement terminé. Les informations contenues dans cette section étaient à jour à la date de la rédaction de ce guide

Dans la première décennie d'existence du Fonds mondial, la plupart des propositions étaient soumises au principe des séries de propositions. Dans le cadre de ce mécanisme, le Fonds mondial publiait périodiquement un appel à proposition et chaque appel constituait une série de financement. Depuis la première série en 2002, il y avait généralement une nouvelle série de financement chaque année.

En 2011, le Fonds mondial a émis un appel d'offres dans le cadre de la 11^e série mais a dû l'annuler après avoir réalisé qu'il n'avait suffisamment de fonds pour financer la plupart des propositions susceptibles d'être recommandées par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP). La onzième série a donc été remplacée par un mécanisme transitoire de financement (MTF) conçu pour financer ce que le Fonds mondial appelle « Services essentiels » dans les pays qui souffraient du manque de services à la suite de cette annulation.

En 2012, le Fonds a décidé de mettre en place un nouveau modèle de financement pour remplacer le système de séries. Plusieurs éléments du nouveau modèle ont déjà été conçus, mais certains sont cependant encore en discussion. Le nouveau modèle sera progressivement mis en place pendant l'année 2013 et il est censé être pleinement opérationnel d'ici le début de 2014.

Comme la conception du nouveau modèle de financement n'est pas encore terminée, nous ne donnons, dans cette section qu'un aperçu général.

Les deux aspects du modèle sont essentiellement: (1) le système d'allocation des financements et (2) le processus de candidature.

Le système d'allocation des financements

La durée de chaque période d'allocation sera de trois ans, en coordination avec le mécanisme de reconstitution volontaire des ressources du Fonds mondial. Au début de chaque période d'allocation, le Fonds déterminera la quantité disponibles pour cette période.

Le financement disponible sera alloué en premier lieu par maladie et ensuite par « catégorie de pays ». Le Fonds mondial a décidé que tous les pays admissibles seront regroupés en quatre catégories en fonction du niveau de revenu et de la charge de morbidité de la maladie tel qu'indiqué au tableau 8.1.

Les ressources allouées au sein de chaque catégorie seront divisées en deux: (1) le financement indicatif et (2) le financement d'encouragement. Les programmes et les activités qui seront couverts n'ont pas été clairement indiqués, ni la répartition entre les deux. Cependant, le Fonds a annoncé que la source de financement d'encouragement vise à « récompenser les candidatures ambitieuses

exprimant pleinement des demandes de haute qualité (...) et d'investir sur des programmes qui obtiennent de bons résultats et sont susceptibles d'avoir un impact quantifiable² bien marqué.

Tableau 8.1: Les quatre catégories de pays

		Mesuré par la charge de morbidité composite de maladie	
		Morbidité plus élevée	Morbidité moins élevée
Mesuré par le RNB par habitant	Revenu inférieur	CATÉGORIE 1 Revenu inférieur Morbidité plus élevée	CATÉGORIE 2 Revenu inférieur Morbidité moins élevée
	Revenu supérieur	CATÉGORIE 3 Revenu supérieur Morbidité plus élevée	CATÉGORIE 4 Revenu supérieur Morbidité moins élevée

L'étape finale du processus d'allocation consiste à indiquer à chaque pays la quantité approximative de fonds dont il peut bénéficier. On ne sait pas encore exactement comment cette étape se déroulera.

Processus de candidature

Dans le cadre du système de séries, le processus de demande était fort simple. Un appel était émis; les demandes étaient soumises; elles étaient examinées par le Comité technique d'examen des propositions qui recommandait les demandes qui devaient être financées et le Conseil d'administration prenait la décision finale. Les demandes passaient ou bien elles étaient rejetées. Les pays dont les demandes ne passaient pas devaient attendre la série suivante pour présenter une nouvelle demande.

Dans le cadre du nouveau modèle de financement, le processus de candidature se veut plus flexible et prévoit le renforcement du dialogue entre le Fonds mondial et les candidats sur leurs propositions. Certains aspects du nouveau processus seront les suivants :

- Les propositions pourront être soumises en tout temps
- Le Fonds mondial guidera les candidats avant l'élaboration des propositions.
- Plutôt que de soumettre des propositions complètes, les candidats soumettront des notes conceptuelles.
- Le Fonds mondial travaillera avec les candidats afin de parfaire ces notes conceptuelles.
- Comme précédemment, le Comité technique d'examen des propositions étudiera chaque note conceptuelle, bien qu'il puisse être impliqué plus d'une fois au cours du processus de candidature.
- Comme précédemment, le Conseil d'administration du Fonds mondial rendra les décisions finales concernant les financements.

Selon les prévisions du Fonds mondial, ce système améliorera la qualité des propositions en comparaison au système de séries et une grande partie du travail relatif à l'accord de subvention sera accompli au cours du processus de candidature même.

²Document du conseil d'administration du Fonds Mondial GF/BM28/02, disponible sur www.theglobalfund.org/en/board/meetings/twentyeighth.

Le tableau 8.2 indique, pour chacune des 10 séries de financement et le mécanisme transitoire de financement, le nombre de propositions soumises et le nombre recommandée par le comité technique d'examen des propositions pour financement. Comme le Conseil d'administration du Fonds mondial a toujours approuvé les recommandations du Comité technique d'examen des propositions, dans ce tableau « Recommandé pour financement » équivaut à « approuvé ».

Table 8.2 – Taux de Recommandation pour les séries 1 à 10 et pour le MTF

Série	Propositions admissibles	
	Quantité Soumises	Nombre (et %) recommandée pour financement par le CTEP
1	204	58 (28%)
2	229	98 (43%)
3	180	71 (39%)
4	173	69 (40%)
5	202	63 (31%)
6	196	85 (43%)
7	150	73 (49%)
8	174	94 (54%)
9	159	85 (53%)
10	150	79 (53%)
Sous-Total	1,817	775 (43%)
MFT	61	56 (92%)

Dans ce tableau, le MTF est distinct et en-dessous du sous-total, car le MTF n'était pas vraiment comparable aux autres séries de financement par rapport au taux de réussite des propositions. Tel qu'expliqué ci-dessus, dans le cadre du MTF, les propositions se limitaient à assurer la continuité de certains services existants. Veuillez également noter que 11 des 56 des propositions du MTF apparaissant comme recommandées pour financement l'ont été à condition que certaines modifications soient apportées à ces propositions.

8.4 Populations les plus exposées au risque

À l'occasion de la dixième série, le Fonds mondial a créé une petite réserve distincte pour financer les propositions qui visent les populations les plus exposées au risque de VIH, notamment les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les transgenres, les travailleurs du sexe et les consommateurs de drogues injectables.

Le Fonds mondial précise que les propositions axées sur les populations les plus exposées au risque continueront d'être acceptées dans le cadre du nouveau modèle de financement.

8.5 Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables

En 2009, le Fonds mondial a donné son accord pour être l'hôte du Fond pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables (l'AMFm), un mécanisme de financement distinct créé pour améliorer l'accès à combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) efficaces par le biais des subventions et des négociations de prix avec les fabricants pharmaceutiques. Un projet pilote de deux ans a été lancé dans huit pays. Les fonds permettant découvrir les subventions ne provenaient pas des revenus généraux du Fonds mondial mais plutôt de certains donateurs précis de l'AMFm.

Bien qu'une évaluation externe indique un succès considérable de l'AMFm, un nombre de facteurs ont conduit le Conseil d'administration du Fonds mondial à prendre la décision de ne pas poursuivre l'AMFm en tant que mécanisme distinct mais plutôt de l'intégrer à ses activités de base après une période de transition en 2013.

Chapitre 9 - Les instances de coordination nationale

Ce chapitre fournit la description des instances de coordination nationale (ICN) qui constituent le pilier de la structure du Fonds mondial au niveau national. Traite de leurs responsabilités, de leur fonctionnement, des directives fournies par le Fonds mondial et des types de financement que le Fonds met à leur disposition.

Tel que mentionné au chapitre 4 : *La structure du Fonds mondial : Niveau national*, la plupart des propositions sont présentées au Fonds par les instances de coordination nationale. Elles ont été créées à cette fin, et remplissent aussi d'autres fonctions (décrites plus bas). À l'exception de quelques organismes établis qui ont assuré ou assumé ce rôle, les instances de coordination nationale sont toutes des organisations originales.

Les instances de coordination nationale sont la pierre angulaire de la philosophie du Fonds mondial qui consiste à travailler à travers des partenariats multisectoriels. Les instances de coordination nationale sont composées de représentants des secteurs public et privé, notamment les gouvernements, les agences de développement multilatérales et bilatérales, les ONG, organisations confessionnelles, le monde universitaire, les entreprises et les personnes vivant avec les maladies. Une ICN est efficace lorsque toutes ces composantes collaborent étroitement à la préparation des propositions et à l'exécution de son mandat.

Les ICN sont des organes indépendants : elles ne font pas officiellement partie du Fonds mondial. Cependant, le Fonds a élaboré des directives concernant la structure et le fonctionnement des ICN. Dans certains cas, ces directives prennent la forme d'exigences, c'est-à-dire de conditions essentielles à la recevabilité par le Fonds mondial des propositions. D'autres directives prennent la forme des recommandations.

NB:

- Les directives sur les critères d'admissibilité des ICN publiées par le Fonds s'appliquent également aux instances de coordination infranationale et aux instances de coordination régionale. Les instances de coordination infranationale et les instances de coordination régionales sont abordés au Chapitre 8 – La présentation des propositions au Fonds mondial.
- En 2011, le Fonds mondial a publié de nouvelles directives sur les exigences applicables aux instances de coordination nationale qui définissent des normes concernant la transparence, les populations les plus exposées au risque et la gestion des conflits d'intérêt.

9.1 Mandat des instances de coordination nationale

Les ICN ont la responsabilité:

- de préparer et de présenter des propositions au Fonds mondial;
- de désigner les bénéficiaires principaux chargés d'exécuter les programmes pour lesquels l'instance de coordination présente une proposition; et
- de superviser la mise en œuvre des programmes financés par les subventions du Fonds, notamment d'assurer le suivi des résultats des bénéficiaires principaux.

Les ICN participent souvent à la désignation des sous-récepteurs qui s'impliquent dans la mise en œuvre des programmes pour lesquels l'ICN recherche des financements. Cependant, l'ICN partage parfois cette responsabilité avec les bénéficiaires principaux ou la leur délègue.

Les rôles des bénéficiaires principaux et des sous-récepteurs sont abordés et approfondis au chapitre 10 : La mise en œuvre des subventions.

9.2 Fonctionnement des instances de coordination nationale

La plupart des ICN comptent entre 15 et 30 membres. Le Fonds mondial leur recommande de se réunir régulièrement et plusieurs fois par année. Des réunions supplémentaires peuvent également être convoquées si les circonstances le dictent, par exemple lors de la préparation d'une proposition. Chaque instance de coordination nationale est dirigée par un président et un vice-président nommés par l'ensemble des membres.

L'ICN devrait fonctionner en tant que comité dont les membres sont égaux et jouissent des mêmes droits de participation. Toutes les décisions devraient être prises par consensus, en passant au vote (ou en combinant des deux). En pratique, ce n'est cependant pas toujours le cas : dans plusieurs ICN, les gouvernements (et parfois les partenaires au développement) dominent les débats.

La plupart des ICN ont un secrétariat – parfois constitué d'une personne mais généralement davantage – qui assume les fonctions administratives par exemple, assume l'organisation de réunions, la rédaction de procès-verbaux et la diffusion des documents. Presque toutes les ICN ont élaboré leur mandat qui décrit leur structure et leur fonctionnement.

À certains égards, une instance de coordination nationale ressemble au conseil d'administration d'une société : elle définit la politique et suit les résultats obtenus en matière d'atteinte des objectifs, sans toutefois s'impliquer dans les activités quotidiennes.

9.3 Directives du Fonds mondial pour les instances de coordination nationale

Exigences

Tel que mentionné ci-dessus, le Fonds mondial a établi certaines exigences relatives à la structure et au fonctionnement des ICN :

- Toutes les ICN sont tenues d'avoir une représentation des personnes vivant avec et/ou touchées par les trois maladies³
- Les membres d'une ICN représentant les secteurs non gouvernementaux doivent être désignés ou élus par leurs secteurs respectifs à travers une procédure transparente et documentée établie par chaque secteur.
- Les ICN doivent disposer d'une procédure écrite de la gestion de conflits d'intérêts lorsque le bénéficiaire principal et le président ou vice-président sont affiliés au même organisme.

En matière d'élaboration des propositions, les ICN sont tenues de suivre une procédure transparente et documentée :

- afin d'inviter les organisations du pays à fournir des idées pouvant être intégrées dans la proposition de l'ICN ;
- afin d'examiner les idées reçues ;
- afin de désigner les bénéficiaires principaux de chaque demande soumise au Fonds par l'ICN et
- afin d'assurer la participation d'un large éventail de parties prenantes de l'intérieur et de l'extérieur de l'ICN au sein du processus d'élaboration de la demande.

En fin, en matière de contrôle, les ICN sont tenus de maintenir un processus transparent et documenté :

- afin de surveiller la mise en œuvre de la subvention ; et
- afin de garantir que les membres et non-membres de l'ICN ont la possibilité de participer au processus de suivi des subventions.

Recommandations

Le Fonds mondial recommande que certains secteurs soient représentés dans l'ICN. Ces secteurs sont énumérés au tableau 9.1. De plus, le Fonds mondial recommande qu'au moins 40% des membres de l'ICN soient issus des secteurs non-gouvernementaux.

Par ailleurs, le Fonds mondial recommande :

- que le président et le vice-président d'une ICN soient issus de secteurs différents ;
- que les deux soient issus d'entités nationales (autrement dit, non issus d'une agence donatrice de l'ONU ou d'une ONG internationale) ;
- que les ICN assurent la représentation adéquate des hommes et des femmes ; et

³En pratique, cette terme désigne, selon l'interprétation souvent avancée, les personnes vivant avec le VIH et/ou ceux qui ont eu la tuberculose active ou qui vivent présentement avec la tuberculose latente (« inactive »)

Vu la nature hautement contagieuse de la tuberculose, il est déconseillé qu'une personne vivant avec la tuberculose active participe à une ICN. Comme le paludisme n'est pas une maladie chronique, il n'est pas non plus pratique qu'une personne vivant avec le paludisme siège sur une ICN

- que les informations concernant le Fonds mondial – tel que les appels de propositions, les décisions prises par l'ICN ou les propositions approuvées par le Fonds mondial pour financement – soient diffusées auprès de toutes les parties prenantes concernées du pays.

Tableau 9.1 : Recommandation du Fonds concernant la représentation des secteurs dans les ICN

Gouvernemental	Gouvernements nationaux	
	Représentants d'organisations infranationales de développement bilatérales et multilatérales	
Non-Gouvernemental	Société civile	Monde universitaire
		ONG et organisations communautaires
		Personnes touchées par les maladies
		Organisations religieuses et confessionnelles
		Principales populations affectées ⁴
	Secteur privé	

Financement à deux voies

Depuis la huitième série, le Fonds mondial a adopté une nouvelle politique, Il recommande aux ICN de nommer à la fois un récipiendaire principal issu du secteur gouvernemental et un récipiendaire principal ou plusieurs issus du secteur non gouvernemental pour chaque proposition. Dans le jargon du Fonds, ce mécanisme s'appelle le «financement à deux voies». Le Fonds mondial demande aux ICN qui ne nomment pas de récipiendaire principal issu de ces deux secteurs de justifier leur décision.

Le Fonds mondial privilégie le financement à deux voies, car (a) il est conforme aux principes de partenariat et de participation multisectorielle chers au Fonds mondial; (b) il peut renforcer la capacité d'absorption d'un pays (c) il peut accélérer la réalisation des programmes(d) il peut rehausser les résultats des subventions.

9.4 Soutien financier aux instances de coordination nationale

Le Fonds mondial octroie aux ICN un financement pour couvrir leur frais d'exploitation et d'administration. Il en existe deux types : le « financement de base » et le « financement élargi ». Le financement de base est plafonné à 50 000 dollars par an. Le financement élargi peut être accordé pour une période de deux ans et peut dépasser le plafond de 50 000 dollars par an.

Les deux types de financement exigent la présentation d'un budget et de certains rapports financiers. Les exigences liées au financement élargi sont plus strictes et prévoient un plan de travail qui décrit des cibles de résultats.

⁴Le Fonds mondial utilise la définition d'ONUSIDA des «principales populations affectées» à savoir : femmes et filles, jeunes, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, utilisateurs de drogues injectables et autres drogues, prostitués, personnes vivant dans la pauvreté, prisonniers, migrants et travailleurs migrants, habitants des régions en situation de conflit et d'après-conflit, réfugiés et personnes déplacées

Voulez-vous en savoir plus?

Les directives du Fonds mondial relatives aux exigences à satisfaire par toutes les instances de coordination sont contenus dans deux documents: (1) Directives et exigences pour les instances de coordination nationale, et (2): Note d'orientation sur les exigences pour les instances de coordination nationale. Ces deux documents sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr

Le Fonds mondial dispose d'une note d'information relative au financement à deux voies, disponible en quatre langues à l'adresse www.theglobalfund.org/en/application/infonotes.

Vous trouverez des renseignements détaillés au sujet du financement octroyé aux ICN sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr

Chapitre 10 - Le processus de mise en œuvre des subventions

Ce chapitre donne un aperçu du processus de mise en œuvre des subventions. Il est organisé selon les étapes de mise en œuvre, à savoir: nomination du gestionnaire de portefeuille au secrétariat du Fonds mondial, nomination de l'agent local du Fonds, l'évaluation des compétences du bénéficiaire principal, la signature de l'accord de subvention, les rapports continus, les évaluations et les décaissements, la préparation du rapport sur les résultats des subventions et le renouvellement du financement.

Ce chapitre a été élaboré de manière assez générale car, tout d'abord, le Fonds mondial est en processus de transition vers une source de financement unique (SFU) pour toutes les subventions.

Avec la SFU, il n'y aura, dans chaque pays, qu'un seul accord par bénéficiaire principal, par maladie. Précédemment, un bénéficiaire principal pouvait avoir plusieurs accords de subvention pour une maladie donnée. Les politiques et processus ne sont pas les mêmes pour les deux systèmes. Le Fonds mondial avait prévu boucler la transition en ce moment, mais l'annulation de la onzième série et d'autres facteurs ont ralenti le processus.

Deuxièmement, le Fonds mondial procède présentement à la mise en place d'un nouveau modèle de financement (NMF). Bien que le NMF affecte principalement les programmes engagés (c'est-à-dire le processus de propositions), il aura également un impact sur la mise en œuvre des subventions. Cet impact n'est cependant pas encore évident.

Troisièmement, le Fonds mondial planifie d'intégrer certains changements au processus de mise en œuvre des subventions inscrites au programme « Meilleures subventions ». Les détails ne sont pas connus à ce jour.

10.1 Nomination d'un gestionnaire de portefeuille du Fonds

Une fois l'accord de subvention signé, peut-être même avant, le Secrétariat du Fonds mondial confie le dossier à un gestionnaire de portefeuille du Fonds (GPF). À partir de ce moment, le GPF devient le premier point de contact des bénéficiaires principaux qui exécutent les programmes subventionnés. À la faveur de la restructuration du Secrétariat du Fonds mondial en 2012, le nombre de GPF a augmenté de manière significative de manière à réduire le ratio des subventions par GPF et à permettre aux GPF de consacrer plus de temps au sein du pays dont ils supervisent les subventions.

10.2 Sélection d'un l'agent local du Fonds

Tel qu'expliqué au *chapitre 4 : La structure du Fonds mondial : Niveau mondial*, les agents locaux du Fonds (ALF) jouent un rôle de vérification pour le Fonds au sein du pays. Ils ont le mandat, entre autres, d'évaluer la gestion financière et les compétences administratives des bénéficiaires principaux, ainsi que de superviser leurs dépenses et la mise en œuvre des programmes.

Il existe généralement un seul ALF par pays. Puisque presque tous les pays admissibles ont déjà reçu des subventions du Fonds, les ALF sont déjà sur place. Lorsqu'un nouvel accord de subvention est conclu, le dossier est affecté à l'ALF du pays en question.

10.3 Évaluation des récipiendaires principaux

L'ALF est en charge de l'évaluation de chaque récipiendaire principal désigné par les candidats dans leurs propositions et recommande si le Fonds doit ou non approuver cette nomination. Le but principal de l'exercice est de déterminer si les capacités et systèmes actuels du récipiendaire principal désigné correspondent aux exigences minimales que le Fonds mondial juge essentielles à la réussite de la mise en œuvre d'un programme, et à une saine gestion des fonds de la subvention.

L'ALF étudie le budget et le plan de travail du récipiendaire principal sur la base des cinq domaines fonctionnels dans lesquels le Fonds a défini des exigences minimales: gestion des programmes, gestion financière, gestion des sous-réceptaires, gestion des produits sanitaires et pharmaceutiques et le mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E).

L'évaluation du récipiendaire principal permet également de déceler les lacunes en termes de capacités essentielles que le récipiendaire principal devra combler à court ou à long afin d'exécuter les programmes qui lui sont confiés de manière plus efficace.

Si le récipiendaire principal ne peut pas améliorer ses capacités après la signature de l'accord de subvention, le Fonds exigera que le récipiendaire principal prend toutes les dispositions visant leur renforcement. Ces exigences se refléteront dans l'accord sous forme de «conditions préalables» (voir la section suivante).

Si le secrétariat du Fonds décide que le récipiendaire principal possède ou peut acquérir les capacités essentielles à l'exécution des programmes, l'accord peut alors être négocié.

Si, en revanche, le Secrétariat décide que le récipiendaire principal n'est pas en mesure de mettre en œuvre la subvention et qu'il est peu probable qu'il soit en mesure de le faire, même après avoir tenté de renforcer ses capacités, sa nomination sera alors rejetée et l'ICN devra désigner un autre récipiendaire principal (dans le cadre du nouveau modèle de financement, ces décisions seront probablement prises lors de l'étude de la note conceptuelle et au cours du dialogue entre le candidat et le Secrétariat du Fonds mondial).

10.4 Accord de subvention

Dans le cadre du nouveau modèle de financement, une fois que la proposition est approuvée, les négociations de l'accord de subvention (c.-à-d. le document juridique) à signer par le récipiendaire principal et le Fonds mondial peuvent alors débuter. Il est important de comprendre que, même si ce sont les ICN qui présentent les propositions au Fonds mondial, ce sont les réceptaires principaux qui signent les accords de subvention.

L'accord de subvention comprend, entre autres:

- une description du programme à mettre en œuvre;
- un résumé du budget;
- une liste des principaux indicateurs de résultats et des cibles;
- les modalités et conditions spéciales

Les modalités et conditions spéciales peuvent comprendre des conditions pré-établies que le récipiendaire principal doit remplir relativement à la mise en œuvre de la subvention ou, des conditions que le récipiendaire principal doit remplir avant tout décaissement initial ou pendant la mise en œuvre de la subvention.

Dans le jargon du Fonds mondial, ces conditions sont appelées « conditions préalables » ou « CP ». Elles consistent généralement de mesures de renforcement des capacités que doivent prendre les récipiendaires principaux par exemple, la formation du personnel. Dans certains cas, ces mesures doivent inclure l'établissement de pratiques administratives (tel un système de comptabilité informatisé). Ces conditions, comme le terme l'indique, doivent être remplies par les récipiendaires principaux avant que le Fonds ne procède au décaissement initial ou aux décaissements subséquents qui serviront à la mise en œuvre.

10.5 Premier décaissement

Une fois que l'accord de subvention soit conclu, le Fonds mondial fournit le premier décaissement des fonds auprès du récipiendaire principal. Ce montant constitue généralement les fonds suffisants permettant de couvrir la première période d'examen et comprend également une réserve qui équivaut aux dépenses de fonctionnement d'un trimestre supplémentaire. Les périodes d'examen sont établies au cours de la négociation de l'accord de subvention et sont généralement trimestrielles ou semestrielles. A l'époque, les périodes d'examen ont généralement été fixées à trois ou à six mois. Avec le démarrage du nouveau modèle de financement, Le Fonds mondial envisage de permettre que les périodes d'examen soient aussi longues qu'un an.

10.6 Rapports, examens et décaissements en cours

Dans un délai déterminé à la fin de chaque période, les récipiendaires principaux doivent fournir au Fonds, par l'entremise de l'ALF, un rapport sur les résultats actuels et les demandes de décaissement. Ce rapport est rempli par les récipiendaires principaux et examiné par les ALF puis présenté au Secrétariat du Fonds.

Ce document, comme son titre descriptif l'indique, comprend un rapport sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre et une demande officielle adressée au Fonds pour la période d'examen suivante. Le rapport doit comporter des données sur la mise en œuvre du programme pour la période couverte (notamment une comparaison des résultats avec les cibles pré-établies) ainsi que des données sur les dépenses. Il doit également traiter du respect des conditions préalables, le cas échéant.

Une fois qu'il a étudié un rapport sur les résultats actuels et les demandes de décaissement, le Secrétariat attribue une note à la subvention selon le barème suivant:

A1	Résultats dépassés
A2	Résultats atteints
B1	Suffisant
B2	Insuffisant, mais potentiel prouvé
C	Inacceptable

Suite ses conclusions, le Secrétariat décidera alors s'il peut autoriser le décaissement demandé, un décaissement partiel, ou refuser la demande. Des cas de rejet de demandes sont très rares et n'interviennent que lorsque la subvention soit gravement compromise.

En plus de soumettre un rapport sur les résultats actuels et les demandes de décaissement, les bénéficiaires principaux ont également tenus de fournir régulièrement des rapports financiers ainsi que des informations sur l'achat des produits sanitaires financé par le Fonds mondial. Les bénéficiaires principaux doivent également présenter des états financiers vérifiés à l'externe chaque année. Les bénéficiaires principaux doivent présenter un plan de vérification à l'étape de la négociation de l'accord.

10.7 Rapport sur les résultats de la subvention

C'est le secrétariat du Fonds qui prépare ce rapport une fois que l'accord de subvention est signé. Il est mis à jour avec chaque rapport sur les résultats actuels et les demandes de décaissement reçu au cours de la durée de vie de la subvention. L'objectif du rapport consiste à fournir un résumé complet et transparent de la situation d'une subvention durant son cycle de vie au Secrétariat du Fonds, aux bénéficiaires principaux et à tous les autres parties prenantes du Fonds mondial concernés. Il renferme des renseignements sur l'évaluation initiale des bénéficiaires principaux, l'accord de subvention, les programmes mis en œuvre, les indicateurs et les cibles, les résultats obtenus et l'évaluation des résultats de la subvention. Les rapports sont disponibles sur le site Internet du Fonds.

Bien que le rapport sur les résultats actuels et les demandes de décaissement porte sur une certaine période dans la vie de la subvention, le rapport indiquera son évolution chronologique.

10.8 Communication des résultats et renouvellement des subventions

Dans le cadre de l'approche axée sur les résultats du Fonds mondial, les subventions sont examinées périodiquement afin d'en évaluer les progrès. Dans l'ancien système où les subventions avaient une durée de cinq ans, une étude était menée au terme de la deuxième année. Dans le cadre de la source de financement unique, des examens sont menés tous les trois ans environ (dans le cadre de la source de financement unique, les subventions n'ont pas de date d'échéance établie). Le renouvellement du financement des programmes et le montant de ce financement pour la prochaine période dépendra du résultat des examens.

Le système d'évaluation des résultats du Fonds mondial est principalement axé sur une évaluation des résultats par rapports aux cibles pour un ensemble d'indicateurs convenus. Elle prend également en compte la qualité de la gestion de la subvention. Ces indicateurs comprennent, en général, des indicateurs de produits tels que le nombre de bénéficiaires de services, les indicateurs d'impact comme la diminution de la morbidité et de la mortalité) et les indicateurs de résultats, notamment le changement de comportement). Dans les évaluations, les données sur les résultats et l'impact sont de plus en plus importants.

Avant la fin de chaque période de mise en œuvre, le candidat (l'entité qui a soumis la proposition originale) doit présenter une demande de financement continu. Si cette demande est acceptée, la subvention est alors «renouvelée» pour une autre période.

Le processus de soumission et d'examen des demandes de financement continu a changé de manière significative au cours des dernières années et d'autres changements sont attendus. Par conséquent, nous n'avons pas inclus ici le résumé du processus.

Après avoir examiné une demande de financement continu, le Secrétariat du Fonds mondial peut recommander que la demande soit approuvée conditionnellement ou inconditionnellement. Le Secrétariat peut également recommander que la demande soit soumise de nouveau. Dans ce cas, la raison généralement invoquée par le secrétariat est que la subvention n'a pas suffisamment d'impact. Le secrétariat peut finalement recommander le rejet de la demande; dans ces cas, les piètres résultats de la subvention sont généralement mis en cause. Le Conseil d'administration rend la décision finale sur toutes les recommandations du Secrétariat.

Si la demande de financement continu n'est pas approuvée, la subvention sera alors résiliée. Cependant, dans les situations où les ressources du Fonds mondial ont été utilisées pour soumettre des patients à des traitements à vie, ou à d'autres traitements qui doivent s'étendre au-delà de la fin de la subvention, le Fonds mondial pourrait continuer de payer ces traitements pendant une période d'au plus deux ans en l'absence d'une autre source de financement.

Voulez-vous en savoir plus?

Comme un certain nombre de changements ont été apportés à la mise en œuvre de subvention ces dernières années, et en raison d'autres changements prévus, il n'existe aucun document qui fournit une description à jour de la procédure.

La base de données des subventions du Fonds mondial est disponible sur le site Internet du Fonds à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/fr/> en cliquant sur l'onglet « Portefeuille de subventions » et en sélectionnant depuis la liste de pays. Ces informations (et bien d'autres) sont également offertes dans la base de données d'Aidspan « Détail des subventions, analyse et évaluation » disponible sur www.aidspan.org/grants.

Chapitre 11 - Les rapports sur les activités du Fonds mondial

Ce chapitre décrit brièvement les différents rapports d'étape publiés par le Fonds mondial.

Le Fonds mondial publie périodiquement des rapports sur ses activités. Plusieurs types de rapports existent:

- **Rapports annuels.** Ces documents portent sur les résultats obtenus durant l'année visée, une discussion sur les défis futurs et des états financiers.
- **Rapport d'activité mondiale.** Il est souvent publié lors d'un évènement spécial tel qu'une réunion de reconstitution.
- **Rapports régionaux.** Ces rapports portent généralement sur les réalisations et les défis. En 2012, le site Internet du Fonds mondial diffusait des rapports sur l'Europe de l'est, l'Asie centrale, l'Afrique sub-saharienne, l'Asie, l'Amérique latine, les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Voulez-vous en savoir plus?

Les rapports annuels sont disponibles sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr

Les rapports d'activité mondiale sont disponibles sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr

Les rapports régionaux sont disponibles sur le site Internet du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr